

Feuille d'autorisation pour le transport

NOUS DEMANDONS UNE AUTORISATION PARENTALE POUR LE TRANSPORT À TOUS NOS MEMBRES RÉGULIERS. PAR LA PRÉSENTE, LA MDJ SAINT-RÉMI INC., EST AUTORISÉE À FAIRE LE TRANSPORT DES JEUNES LORS D'UNE SORTIE, UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL ORGANISÉ PAR LA MAISON DES JEUNES DE ST-RÉMI, OU DANS LES VILLES ENVIRONNANTES POUR Y FAIRE DES ACHATS, DE L'AUTOFINANCEMENT, PORTER DES AFFICHES, FAIRE DU SPORT, ETC.

Projet Accès-MDJ

De plus, dans le cadre de son projet de transport inter-municipalités, la Maison des Jeunes (MDJ) de Saint-Rémi offre l'opportunité aux jeunes de Saint-Michel, Sainte-Clotilde, Saint-Isidore et des rangs de Saint-Rémi de rester à Saint-Rémi au lieu d'être reconduits par l'autobus scolaire de 16 heures afin de venir à la Maison des Jeunes. Plusieurs jeunes par soir pourront ainsi bénéficier des activités et services offerts par la MDJ. Le jeune doit être **membre** pour bénéficier du service de transport. L'heure du départ pour le retour des jeunes est fixée à 21h00 du lundi au jeudi et 22h30 le vendredi à partir de nos locaux. Ils seront alors reconduits à l'adresse qui sera inscrite par les parents au bas de cette feuille. Si le jeune doit être déposé à une autre adresse, l'autorisation du parent sera nécessaire.

Une seule autorisation parentale sera nécessaire jusqu'à ce que le jeune ait 18 ans. Il est entendu qu'il est de la responsabilité du participant d'aviser ses parents qu'il reste à St-Rémi, les soirs où il s'inscrit.

Accès-MDJ se veut un dépannage. Nous apprécions que les parents viennent chercher leur jeune. Le covoiturage est aussi encouragé.

IMPORTANT
<p>Le souper n'est pas inclus, il serait donc préférable de préparer un deuxième lunch ou donner de l'argent à l'adolescent pour son souper.</p> <p>De plus, si le jeune désire venir à la MDJ, il est important qu'il se renseigne sur l'activité qui aura lieu ce soir-là, car parfois l'activité comporte des coûts (ex : cinéma). L'horaire de la MDJ est disponible à l'école Pierre-Bédard, à la MDJ ou sur adomissile.com</p>

Il est important de noter que la Maison des Jeunes de Saint-Rémi, de par sa nature volontaire, ne peut empêcher un jeune de sortir et aller se promener dans le village, voilà pourquoi nous demandons aux parents de signer cette feuille afin de dégager la MDJ de toute responsabilité si le jeune quitte notre site.

Par contre, ACCÈS MDJ n'est pas un système de taxi. Un jeune qui s'absente une partie de la soirée ne peut prendre le transport. Ce service est offert pour permettre au jeune de participer aux activités. Aussitôt que la réservation est faite, le jeune doit demeurer à la MDJ. Il peut s'absenter pour aller chercher un lunch par exemple, avec le consentement d'un animateur. De plus, il est de la responsabilité du jeune participant d'être à l'heure pour le départ, faute de quoi, un intervenant appellera pour en informer le parent qui devra lui-même s'occuper du retour de son enfant. Cette mesure est prise pour ne pas constamment retarder les heures de départ.

À noter que ce service de raccompagnement peut être annulé en cas de mauvais temps ou autres situations incontrôlables. En cas de neige, s'il vous plaît vous informez si le transport a lieu.

Comment s'inscrire ?

Il n'y a qu'un nombre limité de places disponibles. Le jeune doit donc s'inscrire à chaque fois que le transport est souhaité d'une des manières suivantes:

- 1- La soirée d'avant de 17h à 19h pour ceux d'une autre école que Pierre Bédard.
- 2- La soirée d'avant de 19h à 21h pour les élèves de Pierre-Bédard.
- 3- La journée même dès 13h directement à la Maison des Jeunes (450) 454-6657.
- 4- Finalement en arrivant à la MDJ (s'il reste de la place)

La première fois qu'il utilise le service, il devra apporter avec lui cette autorisation dûment signée par son parent ou par son tuteur légal. Par la suite, il n'aura qu'à s'inscrire comme convenu.

Nous autorisons notre jeune à rester à Saint-Rémi après l'école dans le cadre du projet de transport tel que présenté sur cette feuille.

Nom du jeune : _____
 Nom du parent : _____
 Signature du parent : _____
 Numéro de téléphone pour rejoindre les parents : _____
 Adresse où le jeune doit être reconduit : _____
 Deuxième adresse s'il y a lieu : _____